



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Commune.

CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion

1. Le Compte Administratif

Le compte administratif de l'année N retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande au guichet de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le besoin en financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le Compte Administratif.

2. Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le trésorier municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1^{er} juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le Compte Administratif.

Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Administratif

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est présenté

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président* » ; le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif.

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET PRINCIPAL

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES PAR CHAPITRE

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2018 à 2020 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Charges générales 011	509 235.51	528 413.86	521 712.75
Dépenses de personnel - 012	896 589.29	902 908.62	974 123.49
Charges de gestion courante - 65	247 295.95	249 345.14	222 270.25
Charges financières 66	50 566.63	46 870.95	43 021.03
Charges Exceptionnelles - 67	94.40		
TOTAL	1 703 781.78	1 727 538.57	1 761 127.52
Variation	+ 2.48 %	+ 1.39 %	+ 1.94 %

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général **(011)** ont sensiblement baissé par rapport à 2019, notamment le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » en raison de la crise sanitaire ; il est à noter le renforcement de l'effectif du service Police Municipale.

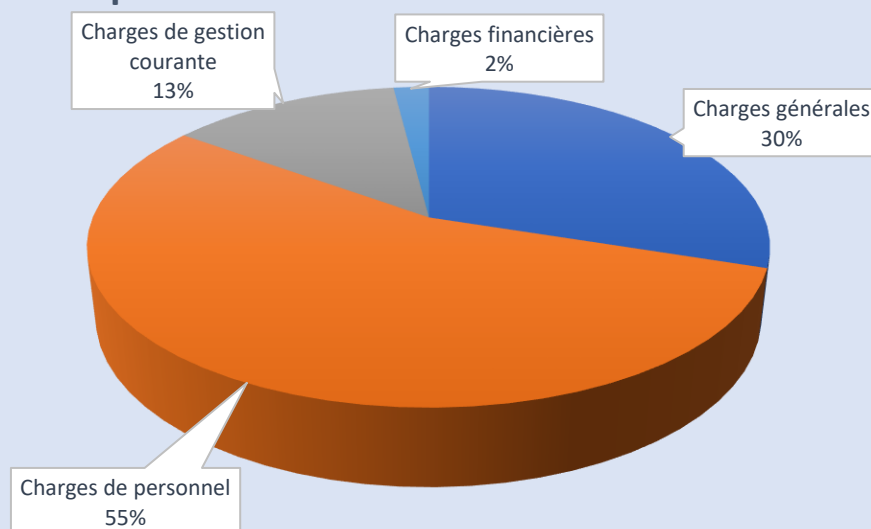
Concernant les « charges de personnel » **(012)** elles suivent l'évolution des carrières des agents titulaires (avancement de grade, échelon...).

De façon générale, l'ensemble des cotisations que comprennent les charges de personnel ont augmenté qu'il s'agisse des cotisations patronales (URSSAF, caisses de retraite), de l'assurance statutaire, des cotisations au CNFPT, des cotisations ASSEDIC.

Le chapitre **65** englobe les frais affiliés aux élus (indemnités, cotisations retraite...), les admissions en non-valeur, la contribution SDIS, le versement des subventions aux associations.

Le chapitre **66** englobe les intérêts de la dette.

Dépenses réelles de fonctionnement 2020



Le virement à la section d'investissement (023 – opération d'ordre), contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de : **518 652 €**.

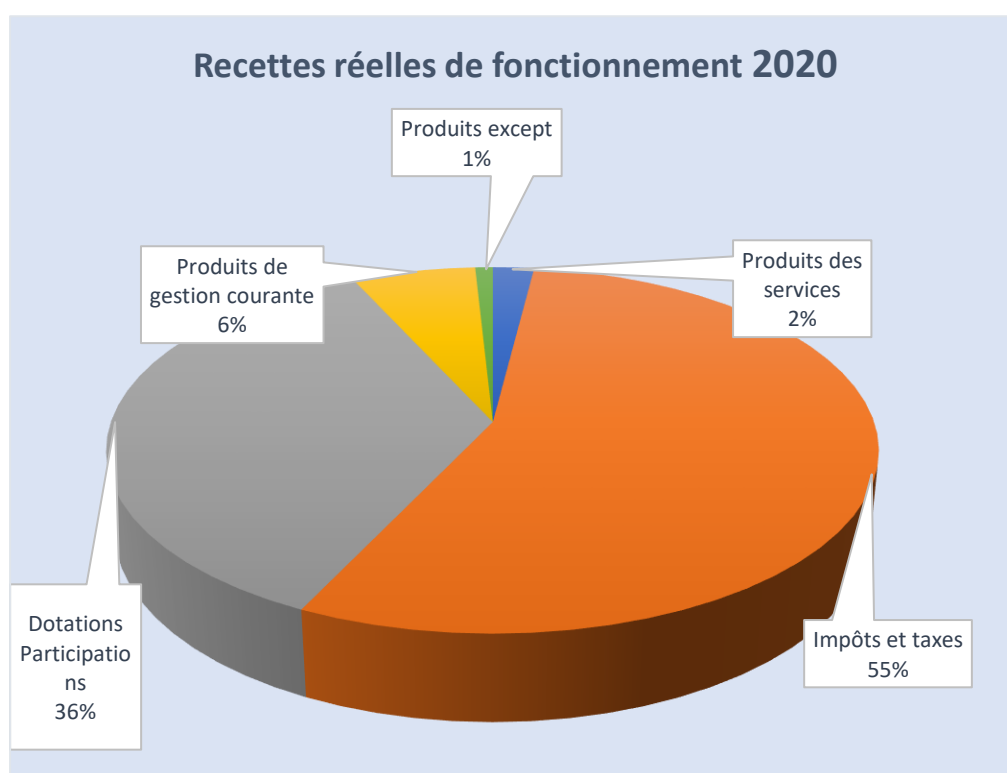
RECETTES PAR CHAPITRE

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2018 à 2020 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Remb. Rémunér. De personnel 6419			2 820
Produits des Services – 70	36 539.87	31 618.66	47 101.40
Impôts et taxes 73	1 146 850.15	1 148 208.21	1 116 448.07
Dotations Participations – 74	751 004.82	648 346.95	736 097.57
Produits de gestion courante – 75	120 301.90	113 917.81	117 732.16
Produits financiers 76	19.13	22.95	
Produits Exceptionnels – 77	4 865.62	2 768.05	4 130.30
TOTAL	2 059 581.49	1 944 882.63	2 024 329.50
Variation	+ 2.33 %	- 5.57 %	+ 3.96 %

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (chapitre 73), aux dotations versées par l'Etat (chapitre 74 – DGF en augmentation pour 2020).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen et long terme.

DEPENSES PAR CHAPITRE

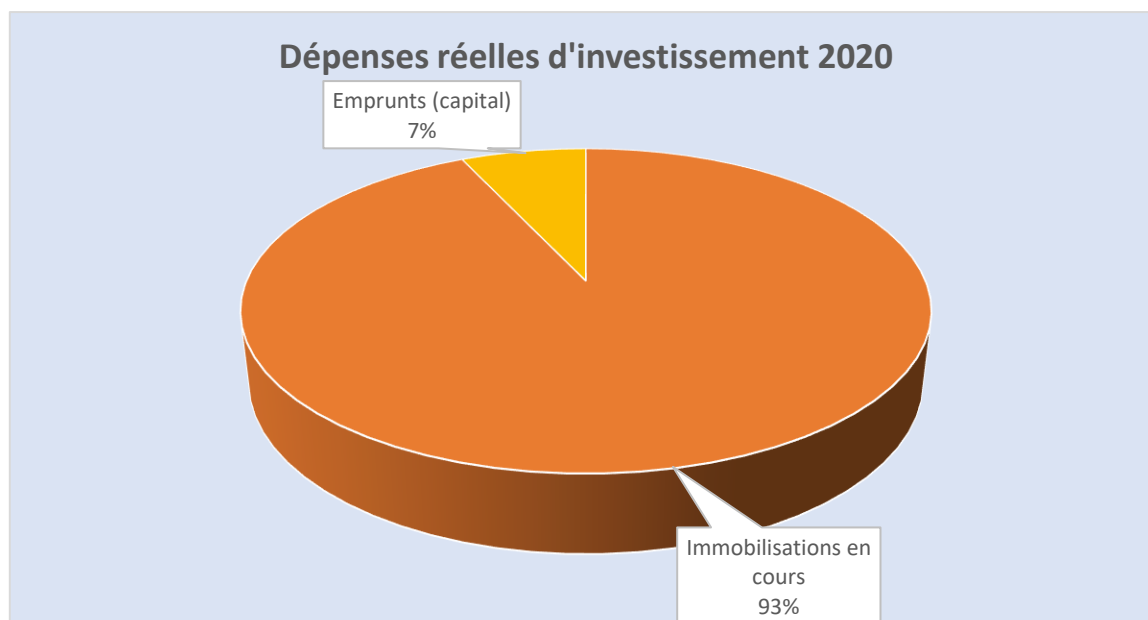
Evolution des dépenses réelles d'investissement de 2018 à 2020 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Immobilisations en cours	496 913.78	300 595.25	1 261 777.60
Remb. Taxe aménag. (10226)			2 376.50
Emprunts (capital)	90 308.25	93 343.93	97 388.92
TOTAL	587 222.03	393 939.18	1 361 543.02
Variation	+ 56.63 %	- 32.91 %	+ 245.62 %

En tenant compte des opérations d'ordre, les dépenses d'investissement de l'exercice 2020, s'élèvent à : **1 460 227.34 €**.

Les principales réalisations de l'année 2020, ont été :

- Acquisition véhicules services techniques
- Construction de colombariums
- Travaux de réfection de voirie
- Travaux de réfection bâtiments communaux
- Construction Halle Sportive



Les restes à réaliser :

Il s'agit des crédits inscrits au budget 2020, engagés dans la comptabilité, mais non payés au 31/12/2020, ils sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « Restes à Réaliser ».

Ainsi, 969 562 € seront reportés en 2021 en dépenses d'investissement (opérations : voirie, halle sportive....) et 359 351 € seront reportés en recettes d'investissement (subventions notifiées).

RECETTES PAR CHAPITRE

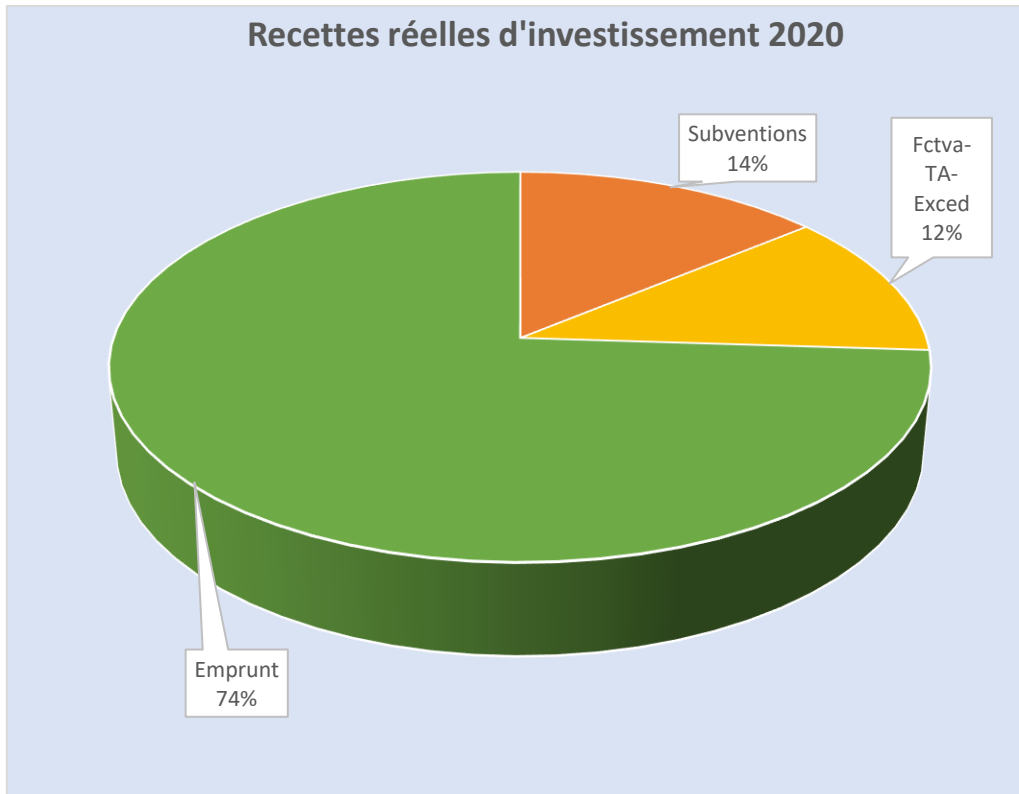
Evolution des recettes réelles d'investissement de 2018 à 2020 :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Subventions d'investissement	33 190	20 905	201 478.52
Emprunt			1 098 900
FCTVA	42 137.47	135 050.99	40 505.79
Taxe aménagement			83 106.84
Excédent fonctionn.	478 078.49	360 795.97	51 544.23
Avance immobilis. Corporelle	4 545.40		
Dépôts et cautionn. Reçus	860	200	743
TOTAL	558 811.36	516 951.96	1 476 278.38
Variation	- 18.09 %	- 7.49 %	+ 185.56 %

En tenant compte des opérations d'ordre, les recettes d'investissement de l'exercice 2020 s'élèvent à : **1 588 640.80 €**.

Les recettes sont constituées par :

- le FCTVA sur les dépenses de 2019 pour 40 505.79 €
- le montant de la taxe d'aménagement pour 83 106.84 €
- Fonds de concours CC-ACVI (Halle) : 87 030 €
- les recettes d'amortissement (ordre) 13 678.10 €
- opérations patrimoniales (ordre) 98 684.32 €
- Subvention Etat (DSIL) : 70 140 €
- Subvention Région : 44 308.52 €
- Affectation du résultat 2019 : 51 544.23 €



Virement de la section de fonctionnement : **518 652 €.**

➤ **FISCALITE DIRECTE :**

Les taux d'imposition votés par la Commune n'ont pas subi d'augmentation depuis 2002, les taux de 2020 sont les suivants :

Taxes	2019
TH	10.03 %
TFB	15.30 %
TFNB	52.16 %

Le produit des impôts (taxe d'habitation et taxes foncières) perçu en 2020 s'élève à : **1 022 414 €.**

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A – Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 249 523.88 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 502 504.10 €
C – Résultat à affecter	+ 752 027.98 €
= A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	244 993.23 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	610 211 €
Excédent de financement	
Besoin de financement F (D + E)	365 217.77 €
AFFECTATION = C (G + H)	752 027.98 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	365 217.77 €
2) H Report en fonctionnement R 002	386 810.21 €

Le Compte Administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de : 249 523.88 €, et fait apparaître un excédent d'investissement s'élevant à : 244 993.23 €.

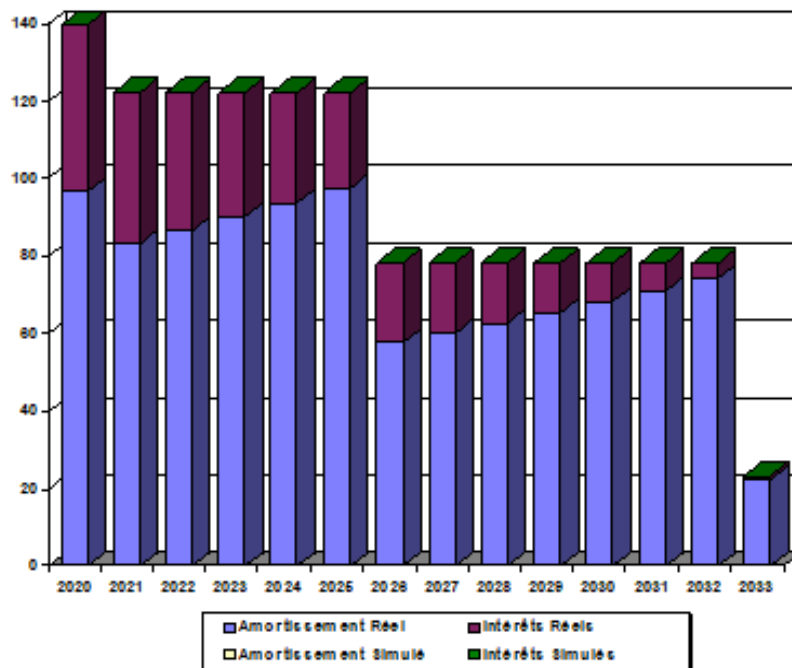
Le montant des dépenses engagées en investissement (restes à réaliser) s'élève à : 969 562 €, atténué de recettes certaines (subventions), restant à percevoir : 359 351 €, d'où un besoin de financement s'élevant à : 610 211 €.

Il appartiendra au Conseil Municipal d'affecter au budget primitif 2021 le résultat suivant :

- affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068 pour : 365 217.77 €,
- affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 386 810.21€.

➤ **EVOLUTION DE LA DETTE**

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2020	1 030 544,58	139 679,88	43 021,00	96 658,88	
2021	933 885,70	122 297,23	39 010,38	83 286,85	17 382,65
2022	850 598,85	122 297,23	35 631,87	86 665,36	0,00
2023	763 933,49	122 297,23	32 115,66	90 181,57	0,00
2024	673 751,92	122 297,23	28 456,06	93 841,17	0,00
2025	579 910,75	122 297,23	24 647,21	97 650,02	0,00
2026	482 260,73	78 375,45	20 683,06	57 692,39	43 921,78
2027	424 568,34	78 375,45	18 204,23	60 171,22	0,00
2028	364 397,12	78 375,45	15 618,83	62 756,62	0,00
2029	301 640,50	78 375,45	12 922,25	65 453,20	0,00
2030	236 187,30	78 375,45	10 109,74	68 265,71	0,00
2031	167 921,59	78 375,45	7 176,28	71 199,17	0,00
2032	96 722,42	78 375,45	4 116,61	74 258,84	0,00
2033	22 463,58	23 388,99	925,41	22 463,58	54 986,46

➤ EFFECTIF COMMUNAL :

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	1	0	1
Dir. gén. serv. 2000-10.000 hts	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4	0	4	4	0	4
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		15	0	15	15	0	15
Adjoint technique	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint technique ppal 1° cl	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint technique ppal 2° cl	C	8	0	8	8	0	8
FILIERE SOCIALE (d)		2	0	2	2	0	2
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1	0	1	1	0	1
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SPORTIVE (g)		1	0	1	1	0	1
Educateur APS principal 1° cl.	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE (j)		2	0	2	2	0	2
Brigadier chef principal	C	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		24	0	24	24	0	24

BUDGET CCAS

En 2020, le résultat de clôture est excédentaire de : 9 619.89 €.

Il appartiendra au Conseil d'administration d'affecter le résultat 2020 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2021.